

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16764**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Mention Guide conférencier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10 (Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)	Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Le Recteur de l'Académie de Versailles, Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

121 Géographie, 126b Sources historiques, méthodes en archéologie, 136g Langues étrangères appliquées au tourisme, au commerce international, aux affaires, à la documentation ; Interprétariat et traduction

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le guide-conférencier est une personne conduisant une visite dans la langue choisie par les visiteurs et interprétant le patrimoine culturel et naturel d'une aire géographique déterminée. Cette personne a une qualification spécifique pour guider sur ce territoire.

- Ecouter et s'adapter aux demandes des publics, à l'actualité culturelle internationale
- Faire évoluer son offre
- Prendre en compte la diversité des publics pour déterminer les thèmes
- concevoir et réaliser des prestations structurées
- Mettre en œuvre la programmation de visites, circuits, itinéraires et conférences...
- Emettre des commentaires précis et pertinents,
- Transmettre, convaincre et faire apprécier,
- Faire preuve de capacité d'encadrement et gérer le temps de façon optimale,
- Maîtriser son attitude corporelle, son langage,
- Ecouter et gérer l'interactivité,
- Maîtriser les outils de communication modernes (audiophone, microphone, vidéoprojecteur...)
- Gérer et développer sa clientèle
- Se présenter et se valoriser auprès des clients, prestataires, intermédiaires et/ou employeurs potentiels
- Connaître les différents types d'établissements

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme peut exercer dans les secteurs du tourisme et de la culture.

Les employeurs proviennent à la fois des structures publiques comme les villes et pays d'Art et d'Histoire, les collectivités territoriales par le biais des offices de tourisme et des entreprises privées comme les agences réceptives ou les tour-opérateurs.

Le métier de guide-conférencier fait partie des professions réglementées régies par le code du tourisme. Pour exercer ce métier, il faut être titulaire d'une carte professionnelle de guide-conférencier.

Cette carte est délivrée aux personnes titulaires d'une certification que sanctionne la Licence professionnelle de guide-conférencier. Les guide-conférenciers représentent les différents territoires français à différentes échelles (communal, supra-communal, etc.) pour lesquels ils ont obtenu leur qualification.

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1201 : Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives

Réglementation d'activités :

LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

Et plus particulièrement sont article 109 :

Article 109

L'article L. 221-1 du code du tourisme est ainsi rédigé :

« Art. L. 221-1. - Pour la conduite de visites guidées dans les musées de France et les monuments historiques, les personnes physiques ou morales réalisant, y compris à titre accessoire, les opérations mentionnées au I de l'article L. 211-1 ne peuvent utiliser que les services de personnes qualifiées titulaires de la carte professionnelle de guide-conférencier délivrée dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. Les personnes morales mentionnées au III de l'article L. 211-18 ne sont pas soumises à cette obligation. »

Complété par l'Arrêté suivant :

Arrêté du 28 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 9 novembre 2011 relatif aux compétences requises en vue de la délivrance de la carte professionnelle de guide-conférencier aux titulaires de licence professionnelle ou de diplôme national de master

En cours. Pour l'instant, la réglementation en vigueur correspond au décret du 1er août 2011. Il remplace les quatre professions existantes qui assuraient jusque-là la conduite des visites commentées dans les musées et monuments par une seule appellation, celle de guide-conférencier.

Le guide-conférencier est une personne conduisant une visite dans la langue choisie par les visiteurs et interprétant le patrimoine culturel et naturel d'une aire géographique déterminée. Cette personne a une qualification spécifique pour guider sur ce territoire.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 1 :

UE1 : Méthodologie et technique de médiation orale des patrimoines (12 ECTS)

UE2 : Arts, sciences et patrimoines (9 ECTS)

UE3 : Démarche d'interprétation appliquée au territoire et à l'objet (9 ECTS)

Semestre 2 :

UE1 : Langue vivante étrangère (7.5 ECTS)

UE2 : Connaissance et gestion de l'activité professionnelle (4.5 ECTS)

UE3 : Mise en situation et pratique professionnelle (18 ECTS)

L'aptitude et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes et contrôles combinés.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant ou le stagiaire obtient la moyenne.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé à 50% d'enseignants (quel que soit leur statut) et de 50 % de professionnels.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé à 50% d'enseignants (quel que soit leur statut) et de 50 % de professionnels.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X		Le président du jury (directeur de la formation continue) Le responsable pédagogique de la formation Un professionnel des métiers visés Un représentant de la formation continue Un représentant du monde professionnel en général

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999

Arrêté du 1er août 2011 relatif à la Licence publié au JO du 11 août 2011

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence professionnelle

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Arrêté modificatif du 25 juillet 2016 accréditant l'université Paris-X en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Pour plus d'informations

Statistiques :

Site de l'observatoire de la vie étudiante : <http://ove.u-paris10.fr/>

2013 : 18 femmes et 7 hommes

2014 : 17 femmes et 8 hommes

2015 : 16 femmes et 7 hommes

Autres sources d'information :

Site de l'université : <http://www.u-paris10.fr/offre-de-formation-282684.kjsp>

Portail de l'étudiant du ministère de l'Éducation nationale : www.étudiant.gouv.fr

Portail de l'ONISEP : www.onisep.fr

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Lieu(x) de certification :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense

200, avenue de la République

92001 NANTERRE Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense

200, avenue de la République

92001 NANTERRE Cedex

UFR : SSA bâtiment D

Historique de la certification :

20120506 Licence professionnelle Développement et protection du patrimoine culturel spécialité Guide-conférencier